

BE_ZIVILSTRAF BK 2025 28 vom 5. Februar 2025

BE Obergericht, 2025-02-05, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/be_zivilstraf_BK_2025_28

FR: BE_ZIVILSTRAF BK 2025 28 du 5 février 2025

IT: BE_ZIVILSTRAF BK 2025 28 del 5 febbraio 2025

Regeste

détention provisoire ; procédure pénale pour tentatives d'escroquerie, infractions à la loi sur la circulation routière et infraction à la loi sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son | ZMG Haft (393-c)

Erwägungen

E. 1

A._____ (ci-après également : la prévenue ou la recourante) est prévenue de tentatives d'escroquerie, d'infractions à la loi sur la circulation routière et d'infraction à la loi sur la protection contre les dangers liés au rayonnement non ionisant et au son.

E. 2

Le 8 janvier 2025, le Ministère public du Jura bernois-Seeland, Agence du Jura bernois (ci-après : le Ministère public) a demandé la mise en détention provisoire de la prévenue pour une durée de deux mois auprès du Tribunal régional des mesures de contrainte Jura bernois-Seeland (ci-après : le TMC) pour risque de fuite et risque de collusion.

E. 3

Par décision du 10 janvier 2025, le TMC a prononcé la détention provisoire pour une durée de deux mois, soit jusqu'au 5 mars 2025.

E. 4

Par mémoire daté du 22 janvier 2025, reçu le lendemain, la recourante, par l'intermédiaire de Me B._____, a formé recours à l'encontre de la décision précitée. Elle a pris les conclusions suivantes :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.